

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 22 JUIN 2023

Elus présents : Ronan PHILIPPE - Nicole ARCHIER - Patrick COMBE - Karine DESGRAND – Jean-Luc KRIEGEL - Myriam NIVON - Alain CRESCINI - Fanny ANDRÉ – Patricia FRENEA - Philippe KOUOTZE - Isabelle CROZET - Vincente BERTHOLAT.

Absents excusés : Cyril VILLAT pouvoir à Alain CRESCINI- Caroline FRAISSE - Elisabeth SERVE pouvoir à Fanny ANDRÉ - Stéphane PERRIER - Luc DAVID - Laurent FINON.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2023 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Trois compétences font l'objet de charges nouvelles pour Annonay Rhône Agglo, l'enseignement musical diplômant (certifiant), la santé et l'action sociale d'intérêt communautaire avec l'intégration du soutien aux associations de prévention spécialisées.

Ce transfert de compétence doit s'accompagner d'une évaluation concomitante des transferts de charges qui s'imputera sur l'attribution de compensation des communes et permettra à la communauté d'agglomération de disposer de moyens d'exercice de ces nouvelles compétences.

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport de la CLECT en date du 1^{er} juin 2023 qui évalue le montant des transferts de charges intervenu au 21 mars 2023.

Il revient dès lors au conseil municipal de chaque commune membre d'Annonay Rhône Agglo de délibérer sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois suivant sa transmission aux communes.

Les élus approuvent à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Nicole ARCHIER donne lecture du courrier concernant le dispositif IMS (Intervention en Milieu Scolaire) pour la rentrée 2023/2024 co-signé par M. Jean-Loup NAVET (Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Annonay) et M. Simon PLÉNET (Président d'Annonay Rhône Agglo).

L'arrêt des activités et la dissolution du conservatoire Ardèche Musique et Danse au 31/12/2023 ont nécessité de redéfinir l'organisation de l'enseignement musical (compétence prise par Annonay Rhône Agglo) mais également des Interventions en Milieu Scolaire (IMS).

Les élus de l'agglo ont souhaité maintenir ces IMS. Tout en restant basé sur le volontariat des communes en lien avec leurs écoles, l'agglomération a créé un service commun pour gérer, organiser et coordonner le nouveau dispositif des IMS au sein du conservatoire intercommunal (Maison de la musique et des pratiques amateurs) dirigé par M. Fabien LELARGE.

L'organisation et la planification des cycles retenus seront modulées en fonction des besoins pédagogiques et du projet de classe ou d'école.

Plan Biodéchets

Annonay Rhône Agglo souhaite développer une gestion de proximité des biodéchets. Deux axes seront développés dès cette année 2023 :

- Le compostage individuel
- Le compostage partagé lorsque le compostage individuel n'est pas possible.

Annonay Rhône Agglo lance une importante campagne de distribution de composteurs individuels à tarif réduit, des réunions de sensibilisation et de distribution seront proposées aux habitants (sur inscriptions).

La commune est intéressée pour bénéficier de l'aménagement de deux sites de compostage partagé, selon les éléments/procédures/contraintes qui restent cependant à étudier.

Changement de prestataire cantine/tarif

Nicole ARCHIER présente le tableau d'analyse des offres des prestataires consultés pour la fourniture et livraison de repas à la cantine scolaire.

Le prestataire retenu est API.

Le coût de revient d'un repas sera de 3.71 € sans compter la location des fours et les frais d'électricité.

Les élus débattent et votent le prix du repas à facturer aux parents (4.50 € ou 5 € actuellement)

A la majorité le prix du repas sera maintenu à 5 €

Les repas des enfants ayant un PAI ne seront plus fournis, les enfants apporteront leur repas.

Nicole ARCHIER rend compte de sa participation au Conseil d'Ecole au cours duquel la mairie a été interrogée par les parents délégués.

Maison du Temps Libre (tarif)

Une discussion est engagée sur l'état de propreté des sols après une location (par les particuliers), et sur le tarif de location (inchangé depuis 2013). Après avoir délibéré et à l'unanimité les élus sont favorables à l'augmentation du coût de la location de la Maison du Temps Libre. Le coût sera désormais de 300 € au lieu de 250 € actuellement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Accord à l'unanimité.

Adhésion SDEA

Monsieur le Maire informe les élus que le Comité Syndical du Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (SDEA) lors de sa séance du 24 avril 2023 a approuvé l'adhésion, en qualité de membre, des communes de LALEVADE D'ARDECHE, SAINT-ROMAIN D'AY et le SYNDICAT SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche.

Les élus prennent acte de ces nouvelles adhésions.

Objets trouvés

Considérant que régulièrement des objets sont trouvés sur la commune, Fanny ANDRÉ propose de prendre un Arrêté Municipal relatif à la gestion des objets trouvés et d'en fixer les modalités (nature des objets, délais de garde, devenir...).

La déclaration des objets trouvés se fera en mairie et sera enregistrée sur un registre prévu à cet effet. Accord à l'unanimité.

PCS

Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion d'information soit organisée pour les élus et les employés afin d'être efficace si nécessaire.

DIVERS

► **Inauguration et Fête au village** : Bonne participation et bonne ambiance, quelques photos sont visibles sur le site de la commune.

► **Challenge sportif (mardi 20 juin)** : Challenge proposé aux 2 écoles, dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par la municipalité, afin de promouvoir le sport et ses valeurs.

La notion de respect a ainsi été abordée : le respect des règles, de soi-même et des autres (partenaires, adversaires et arbitres). Suite à ce challenge, un diplôme de participation a été remis à chaque enfant.

Un grand merci aux organisateurs et aux bénévoles qui ont participé à ce bel après-midi !

Cependant, il est regrettable que, pour des raisons administratives à priori, l'école publique n'ait pas pu participer à cette rencontre.

► **Terre de Jeux 2024** : La commune est labellisée, Nicole ARCHIER explique le principe de ce Label qui est d'influer le sport, de favoriser la découverte du sport et de ses valeurs.

► **La Bibliothèque** demande si la commune peut financer une boîte à livres (coût 420€) afin que les lecteurs puissent déposer les livres empruntés.

► **INSEE** : Le Recensement général de la population aura lieu à Peaugres du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 inclus. Christiane ANDRÉ sera désignée coordonnateur communal.

► **Travaux école** : les travaux avancent, le carrelage est posé, les façadiers ont commencé.

